

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°7 du 6 février 2009**

**PARTIE PERMANENTE**

**Armée de terre**

**Texte n°15**

**CIRCULAIRE N° 521/DEF/DCMAT/SDT/BIS/ISS**

modifiant la circulaire n° 35710/DEF/DCMAT/SDT/PPMC du 5 juillet 2007 relative à l'organisation et au fonctionnement de la maintenance des matériels de défense nucléaire, biologique, chimique et assimilés dans les formations de l'armée de terre.

*Du 9 janvier 2009*

DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL : *sous-direction technique ; bureau ingénierie de soutien.*

**CIRCULAIRE N° 521/DEF/DCMAT/SDT/BIS/ISS modifiant la circulaire n° 35710/DEF/DCMAT/SDT/PPMC du 5 juillet 2007 relative à l'organisation et au fonctionnement de la maintenance des matériels de défense nucléaire, biologique, chimique et assimilés dans les formations de l'armée de terre.**

*Du 9 janvier 2009*

NOR D E F T 0 9 5 0 0 5 9 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 35710/DEF/DCMAT/SDT/PPMC du 5 juillet 2007 (BOC N°22 du 13 septembre 2007, texte 2. ; BOEM 703.3.3).

*Référence de publication :* BOC N°7 du 6 février 2009, texte 15.

---

La circulaire n° 35710/DEF/DCMAT/SDT/PPMC du 5 juillet 2007 est modifiée comme suit :

1. POINT 5. MISSIONS.

Au 7<sup>e</sup> alinéa, la référence du document : « MAT 1008 », est remplacée par la référence : « MAT 1018 ».

2. POINT 7.1.1. QUALIFICATION.

Remplacer l'ensemble du texte par le suivant :

« Le chef d'atelier doit être titulaire au minimum soit du certificat technique n° 1 (CT 1) de l'école supérieure et d'application du matériel (ESAM) de Bourges, soit d'un certificat technique n° 1 par validation d'expérience (CT 1/VE) du domaine maintenance (MAI) et de la nature de filière optronique, systèmes d'armes antichars et défense nucléaire biologique et chimique (OSAN) option matériels de défense nucléaire biologique chimique et incendie (NBC). Sa formation technique doit être complétée par des stages pratiques de courtes durées effectués dans des organismes du matériel de l'armée de terre [régiment du matériel (RMAT), base de soutien du matériel (BSMAT) et bataillon du matériel (BMAT)] assurant le soutien direct des matériels de « défense NBC » et de lutte contre l'incendie.

Les militaires du rang spécialisés, affectés à l'atelier NTI 1, doivent être titulaires du certificat pratique (CP) ou du certificat technique élémentaire (CTE) du domaine « MAI » de la nature de filière OSAN. Leur formation peut être complétée dans les mêmes conditions que celles des sous-officiers. ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,*  
*sous-directeur technique de la direction centrale du matériel de l'armée de terre,*

Didier HENAUT.